

L'EMPRUNT-OR VA ÊTRE ÉMIS

IL S'AGIT DE L'INSTITUTION D'UNE VÉRITABLE RENTE PÉPÉTUELLE

Paris, 29. — Un de nos confrères écrit que l'on assure, dans l'entourage de M. Caillaux, que l'emprunt à change garanti sera probablement émis entre le 10 et le 15 juillet.

Un de nos confrères parisiens dit à ce propos : « Il s'agit d'une mesure dont l'importance n'est pas apparue tout de suite. Nous en avons eu confirmation au ministère des Finances ce matin. »

L'emprunt-or qui va être ouvert dans quinze jours ne sera pas un emprunt à court terme, sous forme de bons, comme ceux que nous avons connus depuis la guerre, mais l'institution d'une véritable rente perpétuelle, en francs-or.

Elle sera réservée aux seuls porteurs de Bons de la Défense. Le montant total de ces bons sera arrêté de façon définitive au lendemain de la clôture du nouvel emprunt.

Une situation nouvelle se trouve créée, qui n'est d'ailleurs pas inconnue au ministère des Finances : à côté des porteurs de rente-papier, il y a désormais des porteurs de rente-or.

La loi de finances, à la Chambre, aujourd'hui

La discussion serait terminée jeudi ou vendredi soir

Paris, 29. — La Chambre va aborder demain matin la discussion des articles de la loi de finances qui ont été modifiés ou disjoints par le Sénat, et repris par la Commission des finances.

Il n'y aura pas de discussion générale, celle-ci ayant eu lieu avant que la Chambre ne commence l'examen des chapitres du budget des dépenses.

Les articles qui doivent être examinés sont assez nombreux, et il faut y joindre une cinquantaine d'amendements.

La Chambre poursuivra sans interruption, semble-t-il, matin et soir, la discussion de la

loi de finances, qui pourrait, dans ces conditions, être terminée jeudi ou vendredi soir.

M. Caillaux supprime 234 bureaux d'enregistrement

Paris, 29. — Le Ministre des Finances communique la note suivante :

« M. Caillaux, désireux de faire entrer immédiatement en application l'article 1er de la loi qui vient d'être votée par les Chambres, dont les dispositions lui confèrent le mandat de rechercher toutes les simplifications et toutes les économies possibles dans les services publics, a mandé dès hier à son Cabinet le Procureur à la Cour des comptes et les chefs des différents corps de contrôle. »

Il a, par ailleurs, prononcé la suppression de 100 bureaux d'enregistrement que ses services reconnaissent ne plus être indispensables.

Cette suppression viendra s'ajouter à celle des 134 bureaux dont la disparition sera ordonnée dans quelques jours par la loi de finances. »

Le Ministre des Finances candidat au Conseil général

Le Mans, 29. — M. Caillaux, ministre des Finances, a assisté hier à des banquets organisés par les comités républicains de Sillé-le-Guillaume et de Fresnay-sur-Sarthe.

Après avoir esquissé à grands traits la situation financière actuelle, le ministre s'est adressé au pays et a demandé à ses auditeurs de l'aider. Du plus petit au plus grand, a-t-il indiqué, tous doivent pratiquer une politique d'économie et accepter leurs charges d'impôts ; c'est à ce prix que la France sortira de la situation actuelle qui est « moins grave qu'on ne le dit, mais plus grave qu'on ne pense ». »

A Fresnay-sur-Sarthe, M. Caillaux a accepté la candidature au Conseil général que lui avait offerte le comité républicain cantonal.

Le feu a dévasté un Tissage roubaisien

Les dégâts se chiffrent par centaines de milliers de francs

Vers 1 heure du matin, lundi, le concierge de l'Usine, de désage Sadiot-Hennig et Compagnie, 309, boulevard Gambetta à Roubaix, était incommodé par des vapeurs puantes. Il se leva, en hâte, et ne tardait pas à se rendre compte qu'une épaisse fumée envahissait l'usine.

Il s'éleva immédiatement le poste des pompiers, et fut tout proche et ceux-ci ne tardèrent pas à accéder pour combattre l'incendie. Deux lances furent mises en batterie. Après deux heures et demi d'efforts tout danger était écarté.

Le feu qui a pris dans un magasin du rez-de-chaussée, parait dû à l'échauffement de matières et tissus gras. Il s'est communiqué aux étages supérieurs.

Plusieurs centaines de pièces ont été brûlées et environ 400 sont très abîmées.

Les dégâts sont très importants. Plusieurs centaines de mille francs, couverts par l'assurance.

Trois soldats tués par une explosion à Versailles

Versailles, 29. — Une quinzaine d'enfants de troupe, en subsistance à la Caserne du 508e Régiment de chars d'assaut, quartier de Croix, avenue de Sceaux, à Versailles, venus des écoles préparatoires, pour contracter un engagement de 5 années étaient occupés dans un atelier de cette caserne, à souder l'aide d'un chalumeau à soudures autogènes, une tuyauterie de cuivre, sous la surveillance du sergent Thébaud.

Celui-ci avait dû s'absenter un instant, pour donner des conseils à un autre enfant de troupe occupé à la pose d'une magnéto. A ce moment une explosion s'est produite dans l'atelier. Plusieurs soldats ont été projetés sur le sol par l'explosion.

Trois d'entre eux ont été transportés à l'hôpital militaire où ils ont succombé en arrivant.

Ce sont les caporaux Dominique Coste de la 6e compagnie, né le 22 novembre 1906 à Boulon (Pyrenées Orientales) ; Henri Millon, de la 2e compagnie, né en 1906 à Notre-Dame-de-Bellecombe (Savoie) ; le soldat Jules Vidal, de la 2e Compagnie né le 25 octobre 1906 à Cerdà.

LA COUPE MICHELIN

Le Bourget 29. — Le capitaine Arrachard a quitté le Bourget ce matin, à 4 h. 24. Il a passé à Saint-Jacques à 5 h. 35 ; à Valenciennes, à 6 h. 19. Il est arrivé à Dijon à 10 h. 40, à Nîmes à 14 h. 47.

MON CINÉ

Un décret-loi

NOUS n'en sommes pas encore au Comité de Salut public, mais voici revenue sous une forme un peu enveloppée il est vrai, les fameux décrets-lois dont le caractère d'exception fit l'infamie de M. Poincaré.

Il y a, dans l'existence et l'usage des décrets-lois, des avantages et des inconvénients. Comme le sabbat de M. Joseph Prud'homme ils sont destinés à défendre les institutions et, au besoin, à les combattre. Mais ça c'est de l'analyse psychologique de l'opportunité, dans laquelle le me gendarme de m'aventurer.

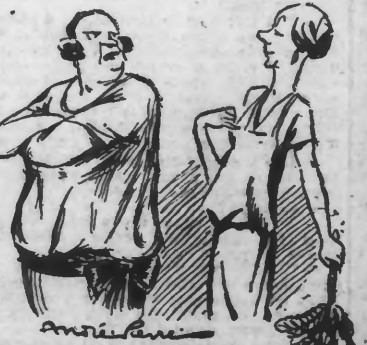
Je me contenterai simplement de dire que si l'état des finances est tel qu'il est, on ne peut que s'attendre à ce que le premier décret-loi ait des buts d'apparence que de ces usines à moulin de la loi de huit heures.

Vous pensez peut-être que l'enfoncé une porte ouverte et que la loi de huit heures existant en France, il n'y a pas besoin d'un décret pour cela.

Mais je m'exécute. Je décréterais la loi de huit heures pour tous ceux qui appartiennent à quelque titre que ce soit, aux administrations de l'Etat. Ce n'est un mystère pour personne que si les agents d'exécution des services publics turbinent en général plus de quarante heures par semaine, il y a une ribambelle d'actes enrubannés dans les bureaux qui ne travaillent réellement que quarante-huit heures par mois. Une simple visite dans un ministère — pour ne parler que de ces usines à moulin de la loi — conviendrait à nos incrédules.

Nous sommes à une époque où il est impensable de retrousser ses manches et d'en mettre un coup. Ce ne serait pas un grand sacrifice sur l'autel de la Patrie que d'exiger de tous les serviteurs de l'Etat — les chefs comme les autres — huit heures de travail par jour. Ils pourraient encore s'estimer des privilégiés à côté des bourgeois qui passent le même temps à la messe ou à l'usine, qui, eux n'ont pas de vacances et qui, s'ils prennent deux semaines de congé, l'ont pas besoin de se dérangeant pour passer à la caisse à la fin de la quinzaine.

Et ne simple décret aurait pour résultat une très grande économie — sans toucher aux traitements. E. V.



— Enfin, je crois que les meilleures personnes ont toujours les plus mauvaises femmes ! — Et vice-versa c'est-à-dire que... Madrasse me flâte !

Deux crimes à Valenciennes

Un cheminot abattu à coups de revolver par un voisine

An cours de la nuit de dimanche à lundi, deux crimes ont été commis à Valenciennes. L'un à la Cité des Cheminots ; l'autre rue de Canonnières. Des que ces faits furent connus, l'émotion fut grande en ville.

Voici le premier de ces crimes : Vers minuit trente le service de police était prévenu par M. Gabriel Semal, 24 ans, employé de chemin de fer, domicilié 33, Chemin de la Praterie, qui passait dans la Cité des Cheminots que des coups de revolver avaient été tirés dans la dite Cité.

M. Semal avait découvert sur un sentier aboutissant au boulevard de la Liberté un homme étendu à terre, ne donnant plus signe de vie.

M. Redaud, commissaire central, accompagné de plusieurs agents se rendit sur les lieux.

Les déclarations de M. Semal furent reconnues exactes et l'enquête commença aussitôt.

Un récit étrange

Au cours de l'enquête, une nommée Blanche Cauzet, femme Roussel, âgée de 27 ans, originaire d'Anzin (P.-de-C.) vint faire à M. Redaud le récit que voici :

« Alors quelle était couchée au rez-de-chaussée vers 23 h. 30, un individu pénétra chez elle à l'aide d'une fausse clef. Croquant que c'était son mari qui revenait elle ne se leva pas. »

L'homme en profita pour aller jusque dans la chambre et comme Mme Roussel à l'habitude de laisser l'électricité allumée elle reconnut son voisin Charles Couvez, 25 ans, employé au chemin de fer.

Mme Roussel invita son voisin à quitter la maison et lui dit que son mari allait rentrer. Elle se leva. Couvez lui répondit : « Je t'en ramène de son royaume, il y a longtemps que j'ai ma dégoûte. Mme Roussel, descendant alors poussa l'homme vers la porte, mais ce dernier devint furieux et saisissant une casserole qui se trouvait sur la cuisinière la jeta à terre ; Mme Roussel ayant reçu un coup de pied dans le bas-ventre se mit à crier ; le cheminot voulut l'en empêcher et lui mettant la main sur la bouche : « Venez, ajouta-t-il, où je vous tue ! »

« Faites ce que vous voulez répondit Mme Roussel, je ne quitterai pas moi, mari ni mes enfants. »

Couvez saisi à nouveau sa voisine à la gorge, lui tira les cheveux, réitéra ses menaces et regarda dans la rue si M. Roussel revenait.

Le cheminot, en parlant s'écria : « Si l'entre, je vous tue tous les deux ! »

Effrayée, Mme Roussel alla chercher un revolver qui se trouvait dans un petit bureau de la chambre à coucher. Elle le chargea et à bout portant tira dans la direction de Couvez qui se trouvait à un mètre de la porte d'entrée. Comme l'homme continuait à se débattre sa voisine appuya de nouveau à plusieurs reprises sur la gachette. Cette fois Couvez atterrit, s'écriant. Il avait été tué net.

Mme Roussel remonta dans sa chambre et frappant plusieurs coups sur le mur séparant sa maison de celle de M. Emile Lambert, un rez-de-chaussée de la rue de la République, elle cria : « Couvez est mort ! »

Dans la cour commune aux habitations, Couvez-Roussel, M. Gambier aperçut le cadavre de son voisin Couvez.

Des témoignages

M. Redaud recueillit également le témoignage d'un autre cheminot, M. Gérard Wagniez, chauffeur, qui avait passé la soirée au cabaret Wallerland à Saint-Waast avec Couvez.

L'après-midi vers 23 heures sur la place de Saint-Waast, au Quatre-huitis Ces deux camarades s'étaient donné rendez-vous pour le lendemain à 5 h. 30.

Après avoir enregistré ces deux déclarations la femme Roussel fut conduite au commissariat.

M. le docteur Brabant, d'Anzin, mandé d'urgence ne put que constater le décès de la victime. Couvez était originaire d'Ilwuy, où il est né le 13 octobre 1897.

Les deux époux Couvez ont deux enfants âgés de 4 ans et de 17 mois.

Nouvelles dépositions

Dans la nuitée de lundi, M. Redaud a continué son enquête.

Il a interrogé la femme Couvez, née Mairie Lancelle, 45 ans, depuis plusieurs mois avec son mari et la femme Roussel.

Elle fit à ce sujet des reproches à son mari et à sa voisine ; cette dernière se mit, même un jour à pleurer et lui fit des confidences. Le dimanche, Couvez rencontra à 14 heures, son « sin Roussel près de l'écluse Folien. Il savait qu'il était de service et en profita donc pour venir retrouver Mme Roussel qui, s'ajouta même au cours de son second interrogatoire que Couvez lui aurait dit : « Je vous aime ; je vous veux ; nous allons partir ensemble. »

Mme Roussel protesta et c'est à ce moment que la scène s'envenimant se produisit le drame dont nous parlons plus haut.

L'arme dont s'est servi le meurtrier est un revolver anglais de gros calibre que des soldats avaient abandonné lors de l'armistice. La meurtrière avait tiré sur son agresseur, six coups.

M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste, qui s'était également transporté sur les lieux, constata que la victime portait des traces de balles à la tête et à la poitrine. Il amina également Mme Roussel. Celle-ci porta sur son visage des traces de strangulation, une plaie contuse sur la face dorsale de la main gauche et des contusions au coude gauche. Ces traces prouvent qu'il y a eu lutte.

Le corps de Couvez a été transporté à la morgue.

Le Parquet de Valenciennes, représenté par MM. Jousseau, Procureur de la République ; Fraquillette, Juge d'Instruction et Golcho, commissaire-adjoint, se rendit hier matin à la morgue pour procéder aux constatations d'usage.

Le Parquet était de retour à la police vers 11 heures.

La meurtrière fut alors interrogée par M. le Juge d'Instruction et conduite au Parquet à 14 h. 15. Elle était à 12 h. 30, éconduite à la maison d'arrêt.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez bon ; vent faible variable ; ciel nuageux avec éclaircies ; température minimum 7.

Le XIX^{me} Tour de France Cycliste

BOTTECCHIA VAINQUEUR DE LA SEPTIÈME ÉTAPE

L'Italien enlève à Benoit le fameux "maillot jaune" et redevient leader

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Bayonne, 27. — Hier nous écrivions à cette même place : « La date de l'explication est fixée à mercredi. Voici la situation tranquillement nos routiers sans compter sur le coup de théâtre attendu. »

Les coureurs de 56 et 60 étapes, nos confrères de la presse sportive dont Desgrange, tenaient la même langage. Pour nous, comme pour eux, comme pour tous ceux qui vivent les péripéties de la grande compétition cycliste, le maillot jaune est en jeu. C'est à dire que la course étape Bordeaux-Bayonne avec ses 189 kilomètres de parcours facile ne dut réserver aucune surprise. Combien nous avons tous été heureusement déçus ! Il a suffi d'une crevasse, pour anéantir toutes les prévisions, pour bouleverser tous les résultats acquis.



Les coureurs à Saint-André de Cubzac dans l'étape Les Sabies-Bordeaux

Contrairement aux pronostics, en effet, l'étape Bordeaux-Bayonne a donné lieu en effet, à une splendide bataille, la plus belle bataille qui nous ait été donnée à observer depuis le départ de Paris. Les « Tour de France » avaient quitté Bordeaux, frais et dispos, gais et enjoués. Rien ne faisait prévoir cependant une « chaude journée » jusqu'au Petit-Sauzet, rien d'intéressant, aucun événement digne d'être signalé !

A 10 kilomètres de Castels, voici Benoit qui s'arrête. Il a crevé. Bottechia qui est le peloton s'en aperçoit. Un coup de sifflet retentit. Le mot d'ordre est donné.

Immédiatement, l'allure s'accroît, s'accroît encore, s'accroît toujours. C'est l'envolée splendide dans toutes ses règles, dans toute sa beauté. Cinq minutes plus tard, un peloton de tête d'une vingtaine d'hommes est déjà formé, qui comprend pour la plupart les adversaires de Benoit. Les coureurs roulent sur la route Basque à 45 à l'heure.

Bienôt François Pelletier, Frantz, Ayme, Piacin, Sellier et Mottilat qui ne peuvent suivre les « diables » de Benoit, décollent et se forment un groupe de Benoit qui, aidé de ses coéquipiers poursuit les « fuyards ». Poursuivie vaine, car les autres l'abandonnent courageusement leurs adversaires.

A 30 kilomètres du but, le peloton des leaders ne comprend plus que Bottechia, Bressani, Gay, Verdyck, Bellenger, Lucien Buysse et Omer



Bottechia répare son pneu crevé.

Pour aller plus vite, il arrache le boyau de sa roue avec les dents.

Huyssse. Ce dernier crevé... L'allure s'accroît encore. C'en est fait... Les fuyards ne seront plus rejoints.

A deux reprises Bottechia, qui ne perd pas la tête, peut zemer Bellenger son plus sérieux adversaire au sprint. Ses tentatives restent vaines mais la montée du Moulin, unique d'un kilomètre, qui précède l'arrivée, lui donnera raison.

A l'emballage, le fuyard italien, en effet, prend un meilleur surclasse nettement ses adversaires. Une fois de plus, il vient de remporter une splendide victoire.

Benoit suit avec un second peloton à près de cinq minutes.

La journée lui a été fatale. Elle lui a valu en effet la perte du maillot jaune, et de la place de leader.

C'est donc redébut du fameux maillot serin, que Bottechia va se présenter mercredi devant les « grands juges » pyrénéens.

En dernier, à l'étape Bayonne-Luchon, il réussit à prendre près de 30 minutes sur son premier suivant. Renouvelera-t-il cette année son magnifique exploit ? On verra...

En attendant, le jour de congé est accordé au maillot aux grands routiers.

Reconnaissons qu'ils l'ont bien gagné !

Jean DESMARET.

LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE

Une banque du Nord faillit être victime d'un audacieux escroc

Marseille, 29. — Un individu disant être le président du conseil d'administration d'une banque du Nord adressait samedi à la direction de cet établissement à Paris, un télégramme demandant l'envoi d'un mandat légal de 30 000 francs.

Le véritable président, qui se trouvait dans la capitale, avisa la police : deux inspecteurs de la brigade mobile appréhendèrent dans l'appartement l'individu au moment où il se présentait pour encaisser son mandat.

Cet individu déclara se nommer Eugène Robert, 1 rue de la République, âgé de 30 ans, originaire de Liège. Fournit, il a été trouvé porteur de chèques lavés et de papiers d'identité également lavés.

Eugène Robert a raconté qu'on lui avait récemment débroté son portefeuille contenant 8 000 francs et que, à bout de ressources, il avait tenté cette escroquerie.

LA GRANDE OFFENSIVE RIFAINE

Elle s'étend sur un front de 220 kilomètres où les combats se multiplient

(Wide World Photos)



LE CAMP DE TAUNAT OÙ SONT GANTONNÉES LES TROUPES FRANÇAISES DE RÉSERVE

Fez, 29. — L'activité d'Abd-el-Krim s'étend sur le front marocain. Elle se développe sur un front de 220 kilomètres, front d'ailleurs ininterrompu, où les combats se multiplient.

A l'Ouest, dans la région de Teraoul, le groupe Freydenberg a progressé de plusieurs kilomètres.

Au centre, sur l'Ouergha, entre Fes-el-Beli et Abu-Aicha, la pression des Rifains s'accroît.

A l'Est, une attaque ennemie a été repoussée. Les Rifains sont bloqués dans la région du cours supérieur du Leben et rejetés au-delà du cours de la rivière Msoun, affluent de la Moulouya, au Nord de Taza.

Enfin, à l'extrême Est, une attaque ennemie en direction de Taourirt, a été arrêtée. Ceci se passait à 80 kilomètres de la frontière algérienne. Les Rifains visaient ici la route de Taza à Taourirt et à Oujda.

Tremblement de terre en Californie

Il y aurait de nombreuses victimes

San Francisco, 29. — Suivant une dépêche de Santa Barbara et dont on n'a pas encore reçu confirmation, le quartier commercial de la ville a été détruit par un tremblement de terre, qui a été ressenti dans presque toute la Californie.

Le centre de la secousse semble avoir été la ville de Santa Barbara.

Autant qu'on puisse s'en rendre compte d'après les nombreux télégrammes émanant de Santa Barbara, c'est aux environs de neuf heures ce matin, que les secousses sismiques ont soulevé la chaussée des principales rues qui ont été inondées par suite de la rupture des conduites d'eau.

Des incendies se sont déclarés. On craint qu'il y ait de nombreuses victimes.

Les communications télégraphiques directes avec Santa Barbara sont interrompues. Des trains de secours ont été dirigés vers le lieu du sinistre.

En Chine, la situation est inquiétante

Fouchouan, 29. — Le consul anglais a demandé protection au gouverneur militaire en raison du bruit d'une attaque prochaine de la Station des Câbles.

D'autre part, à Chungking, la situation empire jour après jour.

Tous les japonais résidant dans la ville ont été évacués à minuit à bord de trois vapeurs japonais. Les soldats japonais possédant des armes et des munitions se voient eux évacués.

Le douzième provisoire et les imputations

Une décision de la Commission sénatoriale des R. L.

Paris, 29. — La Commission sénatoriale des départements libérés s'est réunie sous la présidence de M. de Lubersac.

Elle a décidé de demander, à l'occasion du douzième provisoire de juillet, la prorogation jusqu'au 1er janvier 1926, de la facilité donnée aux sinistrés, d'imputer leurs indemnités de dommages sur leurs contributions.

La perte sur les titres remis en paiement

La Commission a également décidé de saisir le Sénat de la réparation entre les membres des coopératives, de la perte par les coopératives résultant de la différence entre le taux auquel leur sont comptés les titres remis en paiement et la valeur réelle de ces titres.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Jockey Donogire, blessé au Grand Prix, opérée fracture de l'épaulé. État satisfaisant.

M. Monmédy a perdu serviette contenant 30 000 francs bijoux. Enquête en cours.

Le roi et la reine de Roumanie arrivés hier. Salués en gare par général Lasso.

Le chauffeur Bajat assisté M. Léon Daudet, en Cour d'Assises pour diffamation.

Charolais. — Collision chemin de fer intérêts local avec wagon. Plusieurs voyageurs contusionnés.

New-York. — 10 000 touristes ont pris place dans 11 transatlantiques partis pour Europe. Secours prompts évitèrent catastrophe. Dégâts considérables.

Gloucester Etats-Unis. — Collision de 2 vapeurs.

Washington. — M. Mellon, secrétaire du Trésor, démissionnerait et serait rempli par M. E. Burton.